

Liste des délibérations étudiées lors de la séance du Conseil municipal du 04 juin 2024

1. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- APPROUVE les taux d'imposition des taxes directes locales 2023 comme suit :

-Taxe foncière (bâti)	22.99
-Taxe foncière (non bâti)	12.14
- taxe d'habitation	8.50
-CFE	9.85

- CHARGE M. le Maire de notifier cette décision aux services départementaux et de transmettre, via la plateforme « Démarches simplifiées », l'état 1259, dûment complété et visé, ainsi qu'une copie de la présente délibération et de son accusé réception au titre du contrôle de légalité.

2. AUTORISATION D'EMPRUNT AUPRES DE LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE-CENTRE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE de contracter un emprunt de 50 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Loire.